



Facture

Numéro de note Date Numéro doc.

8260590621 28.05.2024 40755544



TD SYNNEX

Adresse de livraison:
REDUCIO
5 RUE DU TALUS
67400 ILLKIRCH-GRAFFENSTADEN

Adresse de facturation:
REDUCIO
5 RUE DU TALUS
67400 ILLKIRCH-GRAFFENSTADEN

Page 1 / 2

N° de commande / Date	I039694436 / 27.05.2024	N° de livraison / Date	7200359232 / 28.05.2024
Votre compte chez nous	776491	Contact client	ALLARI, LAURENT
Numéro TVA du client	FR90750635690	Contact TD SNX- Sales	Digitally Led
VNo. bon d'achat / Date	Jabra Speak2 55 / 27.05.2024	Contact TD SNX- Finance	Arly Razafindraibe

N° d'art. Ligne Del. Grp	Description N° d'art.fabricant numéro EAN	Quantité N° d'art. client	Prix unitaire	% VAT Montant EUR
8208531	Jabra Speak2 55 UC			20,00 %
000001	2755-209	1	99,95 EUR	99,95 EUR
000	5706991027310			
N° de série	00075556158			
Rabais de e-business		-1,00 %	99,95 EUR	-1,00 EUR
Total H.T.				98,95 EUR
Frais Logistique				9,90 EUR
Bases T.V.A.				108,85 EUR
Taux - Base de calcul - montant T.V.A.		20,00 %	108,85 EUR	21,77 EUR
NET A PAYER				130,62 EUR

RPCP:

Notice officielle d'information sur la copie privée à : <http://www.copieprivee.culture.gouv.fr>
Remboursement/exonération de la rémunération pour usage professionnel, <http://www.copiefrance.fr>

Référence à mentionner lors du règlement ou pour toute réclamation: 8260590621

Mode d'expédition: PO - Provinces

:

Mode de règlement: 30 jours le 15 / Virement

Date d'échéance: 15.07.2024

N° TVA TD SYNNEX: FR07722065638
0786962975

Facture en EUR, merci d'adresser votre règlement au RIB suivant :
SWIFT code: CITIFRPP IBAN: FR76 1168 9007 0000 6555 1301 926

Conformément aux Conditions Générales de Vente de TD SYNNEX France, un escompte pour paiement anticipé calculé au taux annualisé de deux virgule cinq pourcent (2,5%) sera consenti par TD SYNNEX aux Clients bénéficiant d'une ligne de crédit en cas de paiement avec réception des fonds dans les dix (10) jours suivant la date de la facture.

Cet escompte est calculé sur le montant net encassé.

Tout paiement postérieur à la date d'échéance entraîne l'exigibilité de pénalités de retard dont le taux est égal à trois (3) fois le taux d'intérêt légal en vigueur en France. Par ailleurs, conformément à l'article L. 441-10 du Code de commerce, tout retard de paiement entraîne de plein droit et sans qu'un rappel ne soit nécessaire, outre les intérêts de retard susmentionnés, une obligation pour le Client de payer une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement de quarante euros hors taxes (40 euros H.T.) par facture.

La vente faisant l'objet des présentes est, de l'accord formel des parties, régie par les conditions générales de vente TD SYNNEX France que l'acquéreur déclare expressément accepter,

notamment la clause de réserve de propriété des biens vendus, au profit de TD SYNNEX, jusqu'au paiement intégral du prix.

Pour visualiser vos factures, les CGV TD SYNNEX France, ou déclarer vos litiges (rubrique « service client online »)

rendez-vous sur <https://fr.tdsynnex.com/>

TD SYNNEX France S.A.S. ("nous") et TD SYNNEX UK Resources Limited ("TD SYNNEX UK") vous notifient par la présente qu'en tant que propriétaire légal et bénéficiaire de cette facture, avant la date d'échéance de cette facture, nous céderons dans chaque cas complètement tous nos droits, titres, intérêts et bénéfices liés à la créance résultant de cette facture (ou, le cas échéant, desdites factures antérieures) (les

TD SYNNEX France S.A.S.
au capital de 77.995.212 Euros

Siège Social & Bureaux
5, avenue de l'Europe
Bussy Saint-Georges
77611 Marne-la-Vallée Cedex 3

Agence Colombes
Bâtiment les corvettes
142, Avenue de Stalingrad
92714 Colombes Cedex

TVA: FR 07 722065638
722 065 638 RCS Meaux
APE 4651Z

web: <https://fr.tdsynnex.com/>

Veuillez adresser votre règlement à
TD SYNNEX France

Service Recouvrement
01 64 76 29 26
de 9h30-13h et de 14h à 15h





Facture

Numéro de note	Date	Numéro doc.
8260590621	28.05.2024	40755544



Page 2/ 2

"Créances") à TD SYNNEX UK.

Veuillez noter que (i) vous pouvez continuer à traiter avec nous en ce qui concerne les Créances, (ii) vous devez continuer à effectuer les paiements à notre bénéfice jusqu'à ce que vous receviez une notification contraire de la part de TD SYNNEX UK, (iii) nous vous donnons irrévocablement et inconditionnellement instruction et autorisation (cette autorisation ne pouvant être ni révoquée ni modifiée, malgré toute instruction précédente contraire), à la réception d'une notification de TD SYNNEX UK conformément à la précédente clause (ii) ci-dessus, de payer toute somme que vous nous devez au titre des Créances à TD SYNNEX UK (et non nous) ou tout autre compte que TD SYNNEX UK spécifie, et (iv) vous êtes autorisés à communiquer toute information relative aux Créances à TD SYNNEX UK, à la demande de ce dernier. TD SYNNEX UK et nous-mêmes restons à tout moment seuls responsables envers vous de l'exécution de toutes les obligations relatives aux Créances.

TD SYNNEX France S.A.S.
au capital de 77.995.212 Euros

Siège Social & Bureaux
5, avenue de l'Europe
Bussy Saint-Georges
77611 Marne-la-Vallée Cedex 3

Agence Colombes
Bâtiment les corvettes
142, Avenue de Stalingrad
92714 Colombes Cedex

TVA: FR 07 722065638
722 065 638 RCS Meaux
APE 4651Z

web: <https://fr.tdsynnex.com/>

Veuillez adresser votre règlement à
TD SYNNEX France

Service Recouvrement
01 64 76 29 26
de 9h30-13h et de 14h à 15h

